

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 juin 2019 à 20 h 00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Monsieur Luke De Stéphano, secrétaire-trésorier adjoint, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 11 juin 2019 à 20h02.

170-06-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- point 6 doit se lire : Adoption du 2e projet de règlement 235-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 155
- point 8 doit se lire : Projet pilote concernant le règlement 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles
- point 13 doit se lire : Autorisation de paiement de 2 factures de Municonseil et 1 facture de Acxcom
- points 18 et 19 sont retirés de l'ordre du jour
- point 20 doit se lire : Autorisation pour l'installation d'un ralentisseur sur la rue des Merles

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

ADMINISTRATION

171-06-19

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

172-06-19

Adoption du règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019)

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite remplacer la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur son territoire ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mai 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le règlement numéro 239-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro 169 (RMH 110-2019) soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

173-06-19

Adoption du règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019)

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite remplacer la réglementation concernant les nuisances ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mai 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le règlement numéro 230-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 174-2 (RMH 450-2019) soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

174-06-19

Adoption du 2^e projet de règlement numéro 235-2019 modifiant le règlement de zonage 155 visant à modifier et à ajouter diverses dispositions

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement de zonage 155 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 12 février 2019 avec présentation d'un premier projet de règlement ;

ATTENDU l'analyse de conformité du premier projet de règlement rendue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 08 mars 2019 ;

ATTENDU la séance publique de consultation tenue le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement a été présenté et adopté le 11 juin 2019 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le Règlement de zonage no 155 afin de modifier et d'ajouter diverses dispositions ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

QUE le 2^e projet de règlement numéro 235-2019 soit adopté tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

175-06-19

Destruction des archives

ATTENDU QU'en vertu du calendrier de conservation des archives de la Municipalité, plusieurs documents nécessitent d'être détruits puisque le délai de conservation est écoulé ;

ATTENDU QUE l'archiviste de la Municipalité a produit une liste des documents devant faire l'objet d'une destruction en date du 04 juin 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'AUTORISER la destruction des archives mentionnées dans la liste du 04 juin 2019 auprès d'une entreprise spécialisée en déchetage de documents pour une somme de 200 \$ plus taxes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

176-06-19

Projet pilote concernant le règlement 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a inclus une interdiction de garde de coq à l'article 8 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée d'une situation particulière concernant la garde d'un coq au 126, rue Martin ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionne du mécontentement chez les voisins du 126, rue Martin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire trouver un terrain d'entente qui permettrait éventuellement de modifier ledit règlement si un projet pilote permettait d'évaluer la tolérance quant à la tranquillité recherchée en milieu résidentiel dans le voisinage immédiat du 126, rue Martin ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,**

D'ÉTABLIR un projet pilote pour une durée de trois mois permettant aux résidents du 126, rue Martin de conserver un coq à l'intérieur de la résidence aux conditions suivantes :

- le coq devra être inclus dans le maximum de 3 volailles mentionnées à l'article 7 dudit règlement ;
- le coq pourra sortir de la résidence entre 11h00 et 14h00 tous les jours ;
- en dehors des heures précédemment mentionnées, le coq devra être maintenu à l'intérieur de la résidence et aucun bruit de cet animal ne devra être perceptible de l'extérieur de la résidence ;

- Le Conseil pourra mettre fin à ce projet pilote en tout temps.

DE MANDATER l'administration d'informer les résidents du 126, rue Martin et du voisinage immédiat du présent projet pilote et de sonder le voisinage sur ce sujet toutes les 3 semaines.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	ABSTENTION	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

Note : La conseillère du siège #4 n'a pas voté sur cette résolution, il y a une infraction en vertu de l'article 164 du Code municipal du Québec qui se lit ainsi :

164. Tout membre présent à une séance du conseil est tenu de voter sous peine d'une amende de 10 \$, à moins qu'il n'en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

177-06-19

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra au Palais des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de déléguer des représentants à ce congrès ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité délègue la mairesse et la conseillère du siège #2 au congrès de la Fédération québécoise des municipalités à Québec du 26 au 28 septembre 2019 et que la Municipalité assume tous les frais inhérents à cette participation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

178-06-19

Aménagement du centre socioculturel : octroi d'un mandat de gestion de projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de la firme EnerZam pour la réalisation de gestion de projet pour les travaux en cours ;

CONSIDÉRANT QUE cette firme est déjà impliquée dans les travaux en cours ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat de gestion de projet, incluant la préparation des documents d'appel d'offres, du début de la construction jusqu'à la remise des certificats finaux de fin des travaux suivant l'offre de service reçue, à la firme EnerZam pour un montant de 20 057 \$ plus taxes.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	

Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	
---------------------	--------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Le secrétaire-trésorier adjoint, Luke De Stéphano, certifie par les présentes que la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juin 2019.

179-06-19

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C1900123 à C1900147	115 504,92 \$
Paiement AccèsD L1900064 à L1900067	541,02 \$
Chèques de salaires nos D1900082 à D1900105	15 006,16 \$

GRAND TOTAL **131 052,10 \$**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

180-06-19

Autorisation de paiement de 2 factures de Municonseil et 1 facture de Acxcom

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 10137 et 10218 aux montants respectifs de 2 947,50 \$ plus taxes et 4 799,58 \$ plus taxes à Municonseil Avocats Inc. pour les services rendus et honoraires dans le litige avec Construction Encore Ltée et la facture A202300 au montant de 160,00 \$ plus taxes à Axcom pour 2 heures de support web au mois de mai 2019.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

GESTION DU TERRITOIRE

181-06-19

Approbation d'un projet de lotissement en bordure de la route 325 – lots 2 399 213, 2 643 334 et 2 775 329

ATTENDU la résolution numéro 162-05-19 concernant une entente entre la Municipalité et Mme Marie-Hélène Duchesneau et M. Michel Tanguay ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 22 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter le projet de lotissement demandé ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet de lotissement des lots – lots 2 399 213, 2 643 334 et 2 775 329 tel que demandé.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

182-06-19

PIIA – 789, route Principale – agrandissement d'un garage détaché

ATTENDU la demande pour l'agrandissement d'un garage détaché, projet présenté par le propriétaire du 789, route Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans sont conformes au règlement portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 22 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter le projet tel que présenté;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet d'agrandissement tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

183-06-19

PIIA – 33, rue Oscar-McDonell – construction d'une résidence

ATTENDU la demande présentée pour la construction d'une résidence par le propriétaire du 33, rue Oscar-McDonell ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans sont conformes au règlement portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 22 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter le projet tel que présenté;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet de construction tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

184-06-19

PIIA – 9, rue du Sommet – construction d'une résidence bigénérationnelle

ATTENDU la demande présentée pour la construction d'une résidence bigénérationnelle par le propriétaire du 9, rue du Sommet ;

CONSIDÉRANT QUE les photos et les plans sont conformes au règlement portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 22 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter le projet tel que présenté ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le projet de construction d'une résidence bigénérationnelle tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

185-06-19

Autorisation pour l'installation d'un ralentisseur sur la rue des Merles

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la rue des Merles nous ont mentionné le problème qu'ils vivent quant au trafic sur leur rue ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une préoccupation de notre Municipalité ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER l'installation d'un ralentisseur sur la rue des Merles et de mandater la directrice-générale pour faire les démarches appropriées pour le faire.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

186-06-19

Octroi d'un contrat pour le remplissage des nids-de-poule

ATTENDU QUE des nids-de-poule sont constatés sur la montée Primeau, la rue des Hérons, la rue des Merles, la rue des Colibris et le chemin des Pommiers-Fleuris ;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Pavages Desrochers & Cie inc. pour le remplissage de ces nids-de-poule ;

ATTENDU QUE cette firme estime que cet ouvrage prendra entre 8 et 16 heures ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat de remplissage des nids-de-poule sur la montée Primeau, rue des Hérons, rue des Merles, rue des Colibris et chemin des Pommiers-Fleuris à la firme Pavage Desrochers & Cie inc. suivant l'offre de service reçue au tarif de 325,00 \$ l'heure, plus taxes, plus 100 \$ la tonne, plus taxes, pour l'asphalte.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE

Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

187-06-19

Octroi du contrat pour le déneigement 2019-2020

ATTENDU QUE la firme Transport Yves Dupras inc. a obtenu le contrat pour le déneigement des rues de la Municipalité lors de la saison 2018-2019 ;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Transport Yves Dupras inc. pour renouveler ce contrat aux mêmes conditions que la saison 2018-2019, avec majoration de 1,9% correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de recensement de Montréal entre avril 2018 et avril 2019 ;

CONSIDÉRANT le taux élevé de satisfaction des citoyens et de la Municipalité quant à la réalisation du contrat de déneigement en 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle adoptée par la Municipalité permet d'octroyer des contrats de gré-à-gré selon certains paramètres ;

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat de gré-à-gré pour le déneigement 2019-2020 pour une somme de 63 398,52 \$ plus taxes à la firme Transport Yves Dupras inc. selon l'offre de service reçue.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier adjoint fait état de la correspondance reçue.

188-06-19

Don à l'organisme Café de la Débrouille

IL EST RÉSOLU,

D'ACCORDER un don de 100 \$ à l'organisme Le Café de la Débrouille de Rigaud.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	ABSENTE	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	ABSENT	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

POINTS D'INFORMATION

Aucun point d'information.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20h17 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

189-06-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h58.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux	X	
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		ABSENTE
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé		ABSENT
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, INCLUANT LA VOIX DE LA MAIRESSE

Julie Lemieux, mairesse

Luke De Stéphano, secrétaire-trésorier adjoint